

# Conseil V n t e des

CONSEIL DES VENTES  
VOLONTAIRES DE MEUBLES  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'AUTORITÉ DE RÉGULATION  
DES VENTES AUX ENCHÈRES  
VOLONTAIRES

## LE CONSEIL DES VENTES PREND ACTE DES NOUVELLES MESURES DE CONFINEMENT PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE COVID-19

*Communiqué aux OVV du 17/03/2020*

Le Conseil des ventes prend acte des nouvelles mesures de confinement prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre le Covid 19 : elles imposent désormais des restrictions aux déplacements, hors besoins de santé ou de ravitaillement, et invitent les Français à rester chez eux dans toute la mesure du possible.

En conséquence, il appelle les opérateurs de ventes volontaires à reporter leurs ventes aux enchères publiques à une date ultérieure, à définir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, sauf à envisager un dispositif totalement numérique n'impliquant aucune intervention humaine du personnel ni du public, avant, pendant et après la vente.

Il rappelle qu'il revient à l'opérateur d'informer de manière complète ses clients, vendeurs et enchérisseurs des reports qu'il a décidés. Les services du Conseil des ventes restent à votre disposition pour toute information complémentaire, pour tout soutien éventuel et pour toute difficulté.